

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET
MOYENNES ENTREPRISES**

Siège social : 34 rue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1004 El Menzah IV

La Banque de Financement des PME publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes M Mourad GUELLATY et M Abderrazak GABSI

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2010
(Montants exprimés en DT)

ACTIS	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	31 996	2 023
Créances sur les établissements bancaires	2	8 971 240	18 425 931
Créances sur la clientèle	3	82 666 023	54 427 705
<i>Concours à la clientèle</i>		64 301 219	48 235 246
<i>Crédits sur ressources spéciales</i>		21 039 970	7 566 726
<i>Provisions et agios réservés</i>		-2 675 166	-1 374 267
Portefeuille-titres commercial		-	-
Portefeuille d'investissement	4	3 780 926	500 000
Valeurs immobilisées	5	1 152 170	857 673
<i>Immobilisations corporelles</i>		1 627 213	1 171 271
<i>Amortissements des immobilisations corporelles</i>		-704 009	-505 608
<i>Immobilisations incorporelles</i>		342 458	281 404
<i>Amortissements des immobilisations incorporelles</i>		-113 492	-89 394
Autres actifs	6	604 041	487 888
<i>Comptes d'attente & de régularisation (A)</i>		74 258	60 672
<i>Autres (A)</i>		529 783	427 215
TOTAL DES ACTIFS		97 206 394	74 701 220
PASSIFS		31/12/2010	31/12/2009
Banque Centrale et CCP		-	4 055
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		-	-
Dépôts et avoirs de la clientèle	7	994 170	193 501
Emprunts et ressources spéciales	8	20 047 316	10 284 142
Autres passifs	9	2 062 757	1 736 475
<i>Provisions pour passifs et charges</i>		35 353	20 687
<i>Comptes d'attente & de régularisation (P)</i>		377 881	945 790
<i>Autres (P)</i>		1 649 523	769 998
TOTAL DES PASSIFS		23 104 244	12 218 174
CAPITAUX PROPRES			
Capital	10	100 000 000	100 000 000
Capital non appelé		-25 000 000	-37 500 000
Réserves		138 174	178 464
Autres capitaux propres		-	-
Résultats reportés		-195 418	-
Résultat en instance d'affectation		-	-287 971
Résultat de l'exercice		-840 604	92 553
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		74 102 152	62 483 046
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		97 206 394	74 701 220

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 décembre 2010

(Montants exprimés en DT)

PASSIFS EVENTUELS	Notes	30/12/2010	31/12/2009
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données			
HB 2 - Crédits documentaires			
HB 3 - Actifs donnés en garantie			
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS			
ENGAGEMENTS DONNES	11		
HB 4 - Engagements de financement donnés		19 006 781	10 830 003
<i>HB 4a - Crédits notifiés, engagés et non utilisés</i>		17 090 866	8 926 106
<i>HB 4b - Lettres d'engagement en couverture de CREDOC</i>		1 915 915	1 903 896
HB 5 - Engagements sur titres		4 098 798	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		23 105 578	10 830 003
ENGAGEMENT RECUS	12		
HB 6 - Engagements de financement reçus		52 429 823	40 685 334
HB 7 - Garanties reçues		73 641 571	41 097 895
<i>HB 7a - Garanties reçues de l'Etat</i>		3 245 790	1 877 978
<i>HB 7b - Garanties reçues des entreprises d'assurance</i>		42 028 407	20 302 350
<i>HB 7c - Garanties reçues de la clientèle</i>		28 367 374	18 917 568
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		126 071 394	81 783 229

ÉTAT DE RÉSULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2010
(Montants exprimés en DT)

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Intérêts et revenus assimilés	13	4 813 608	3 543 746
<i>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</i>		581 139	694 526
<i>Opérations avec la clientèle</i>		4 232 469	2 849 220
Commissions (en produits)	14	400 523	279 035
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	-
Revenus du portefeuille d'investissement		-	-
Total des produits d'exploitation bancaire		5 214 131	3 822 781
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	15	-315 117	-158 886
Commissions encourues	16	-91 380	-13 233
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	-
Total des charges d'exploitation bancaire		-406 497	-172 119
PRODUIT NET BANCAIRE		4 807 635	3 650 661
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	17	-621 273	-402 784
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	18	-117 872	-
Autres produits d'exploitation	19	7 747	-
Frais de personnel	20	-3 073 125	-2 164 990
Charges générales d'exploitation	21	-1 604 122	-989 839
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	22	-222 499	-195 323
RESULTAT D'EXPLOITATION		-823 508	-102 274
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	23	-11 771	299 602
RESULTAT AVANT IMPOT		-835 279	197 327
Impôt sur les bénéfices	24	-5 325	-104 774
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-840 604	92 553

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Exercice clos le 31 décembre 2010
(Montants exprimés en DT)

ACTIVITES D'EXPLOITATIONS	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 988 841	3 449 089
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-1 192 203	-102 609
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-	-
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-21 713 681	-20 316 449
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		-18 852	924
6- Encaissements / restitutions d'avances SOTUGAR		660 344	62 925
7- Sommes versées au personnel et aux créiteurs divers		-3 609 208	-3 142 058
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		31 442	3 539
9- Impôt sur les sociétés		-	-141 952
Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles		-23 853 317	-20 186 591
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		-	-
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-3 398 798	-500 000
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-870 851	-520 286
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement		-4 269 649	-1 020 286
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
1- Emission d'actions		12 500 000	12 500 000
2- Emission d'emprunts		-	-
3- Remboursement d'emprunts	25	-42 580	-
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		6 235 380	5 672 596
5- Dividendes versés		-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		18 692 800	18 172 596
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		-9 430 166	-3 034 281
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice	26	18 420 354	21 454 635
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice		8 990 188	18 420 354

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Note 1. Présentation de la Banque et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la Banque

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) est un établissement de crédit créé sous la forme d'une société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 25 février 2005. Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité de banque, par arrêté du Ministre des Finances du 28 février 2005, et ce conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits, telle que modifiée par les textes subséquents.

Son activité consiste essentiellement à :

- Octroyer des financements particulièrement en partenariat avec les établissements de crédit ;
- Supporter, en partie, les risques encourus par les banques qui financent les projets à travers l'octroi de garantie ;
- Participer dans le capital des petites et moyennes entreprises existantes ou à créer.

Son siège social, est sis au 34 rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord El Menzah IV 1004 Tunis.

Fixé initialement à 50 000 000 DT, le capital social a été porté à 100 000 000 DT suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 février 2009. Il est divisé en 10 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 dinars chacune et se répartit comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
Etat Tunisien	5 999 996	59 999 960	60%
Tunisie Telecom	1 000 000	10 000 000	10%
Groupe Chimique Tunisien	2 200 000	22 000 000	22%
Office de l'Aviation Civile et des Aéroports	600 000	6 000 000	6%
Office Tunisien de Commerce	200 000	2 000 000	2%
Société Tunisienne de Garantie	2	20	-
Président Directeur Général de la BFPME	2	20	-
Total Général	10 000 000	100 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la Banque

La BFPME est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt dû ne peut être inférieur au minimum 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

De part son statut d'établissement de crédit ayant la qualité de banque, la BFPME est un assujetti partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

Par ailleurs, la Banque est essentiellement soumise aux taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (TCL) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale ;
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés ;

- La contribution au FOPROLOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

L'exercice clos le 31 décembre 2010, a été marqué par les faits suivants :

- 2.1 Les engagements de la Banque totalisent au 31 décembre 2010 la somme de 104 347 955 DT (dont 19 006 781 DT hors bilan) contre 66 631 975 DT (dont 10 830 003 DT hors bilan), enregistrant ainsi un accroissement de **56,6%** contre un accroissement de **53,4%** en 2009.
- 2.2 La Banque a commencé à débloquer, en 2010, des concours imputés sur les ressources spéciales de la ligne allemande KFW FOCRED III (crédit rétrocédé) dont l'enveloppe est de 6 135 502,57 Euros.
- 2.3 L'entrée en vigueur, après approbation de la chambre des députés en date du 4 février 2010, des trois accords de prêts et des trois accords de garanties relatifs au financement du projet d'efficacité énergétique sur la ligne Banque Mondiale signés le 08 juillet 2009.
- 2.4 Les services de contrôle de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ont engagé, au cours du mois d'avril 2010, une vérification approfondie des déclarations sociales couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009. Les résultats de ce contrôle ont été notifiés à la Banque en date du 25 juin 2010 faisant apparaître une taxation au titre des contributions non versées de 25 979 DT acceptée par la Banque et payée en septembre 2010.
- 2.5 La Banque a connu une augmentation marquante de son portefeuille-titres suite à sa participation à l'augmentation du capital ou à la création de sociétés d'investissement principalement dans les gouvernorats de Sidi Bouzid, Kasserine, El Kef et Jendouba pour 8,4 millions DT (dont un montant de 3,4 millions DT libéré en 2010 et un montant de 0,5 million DT libéré en 2009).

Note 3. Référentiel comptable

Les états financiers de la BFPME, arrêtés au 31 décembre 2010, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la Banque sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 et particulièrement les normes sectorielles bancaires NC 21, NC 22, NC 23, NC 24 et NC 25 telles qu'approuvées par arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la BFPME et les Normes Comptables Tunisiennes n'est à souligner.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Banque pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers de la BFPME sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables***i) Comptabilisation des prêts et des revenus y afférents :***

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques de fonds pour leur valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte, à compter du 1^{er} janvier 2009, dans le résultat lors de la signature de l'accord de prêt avec le promoteur.

Les commissions d'engagement sont décomptées sur la base des sommes engagées et non encore utilisées et sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les intérêts des prêts sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont inscrits en actif soustractif sous l'intitulé « agios réservés ».

ii) Provisions sur prêts :

La provision sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Le taux de provisionnement retenu par la Banque correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n°91-24, appliqué à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés, de la valeur des garanties obtenues et des encaissements intervenus postérieurement à la date de clôture et avant la date d'arrêté des comptes.

Les taux de provisions par classe de risque appliqués sont les suivants :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

iii) Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents :

Le portefeuille-titres est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille-titres commercial.

Portefeuille d'investissement

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable, est estimée utile à l'activité de la Banque mais non détenus à des fins de contrôle ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

Titres de participation à caractère durable :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées à la date du transfert de la propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Titres d'investissement :

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Les plus-values latentes sur ces titres ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes dégagées par rapport au coût amorti ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- une forte probabilité que la Banque ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Titres représentant des participations-financement :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession de titres de participation sont constatées à la date du transfert de la propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les participations-financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. A défaut, elles sont constatées en bloc lors de la cession. Elles sont présentées au niveau de l'état de résultats sous l'intitulé « revenus du portefeuille titres d'investissement ».

Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial se compose des titres à revenu fixe et/ou à revenu variable détenus à des fins de transaction ou de placement. A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction :

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Titres de placement :

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas prises en compte.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Assimilées à des intérêts, les plus-values sur participations-financement sont constatées en produits à mesure qu'elles sont courues, lorsque leur encaissement effectif est jugé raisonnablement sûr.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la Banque, sont pris en compte en résultat dès leur encaissement.

iv) Comptabilisation des ressources et charges y afférentes :

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure que les tirages sont effectués.

Les intérêts et les commissions sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

v) Immobilisations et autres actifs non courants :

Les immobilisations détenues à des fins administratives sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la Banque sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la BFPME, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

- Logiciels	33,33%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Equipements de bureaux	10%
- Agencements, aménagements et installations	10%

vi) Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel de la Banque sont essentiellement à court terme tels que les salaires, les primes et les indemnités.

La Banque comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice, au titre des régimes de base et complémentaire de sécurité sociale et de celui relatif à la réparation des accidents de travail, est constaté en charges.

vii) Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la Banque correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la Banque et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

viii) Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

ix) Provision pour avantages du personnel

En application de la convention collective des banques, les employés de la Banque ont droit à une indemnité de départ à la retraite qui est égale à six salaires.

La Banque comptabilise une provision pour avantages du personnel (passif) afin de faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite.

Cette provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévues par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

5.1. Notes au bilan :

1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT :

Le solde de cette rubrique s'élève à 31 996 DT au 31 décembre 2010, contre 2 023 DT au 31 décembre 2009 ; il se détaille comme suit :

	Au 31 décembre	
	2010	2009
Caisse	2 135	2 023
Avoirs, en dinars, à la BCT	29 861	-
Total	31 996	2 023

2- Créances sur les établissements bancaires :

Les avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 8 971 240 DT au 31 décembre 2010, contre 18 425 931 DT au 31 décembre 2009, accusant ainsi une baisse de 51% ; ils se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2010	2009
Placements / marché monétaire et créances rattachées	8 563 046	18 153 544
Créances sur les établissements bancaires	408 193	272 387
Total	8 971 240	18 425 931

3- Créances sur la clientèle :

Au 31 décembre 2010, les créances sur la clientèle présentent un solde net de 82 666 023 DT, contre un solde net de 54 427 705 DT au 31 Décembre 2009, soit une augmentation de 52 % ; elles s'analysent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2010	2009
Créances sur ressources ordinaires	64 301 219	48 235 246
Principal à échoir	54 604 041	42 926 041
Impayés en principal	7 141 298	3 697 059
Impayés en intérêts	2 480 487	1 566 939
Commissions d'engagement impayées	32 455	23 549
Intérêts courus et non échus	13 088	-
Commissions d'engagement courus	29 851	21 658
Créances sur ressources spéciales	21 039 970	7 566 726
Principal à échoir RS	20 236 907	7 342 688
Impayés en principal RS	173 522	50 421
Impayés en intérêts RS	312 524	110 744
Commissions d'engagement impayées RS	23 229	4 974
Intérêts courus et non échus RS	277 978	56 554
Commissions courus et non échus RS	15 810	1 345
Total brut des créances sur la clientèle	85 341 189	55 801 972
<i>A déduire couverture :</i>		
Provisions	-1 394 471	-787 863
Agios réservés	-1 280 695	-586 403
Total net des créances sur la clientèle	82 666 023	54 427 705

Les analyses des engagements bilanciaux et extra-bilanciaux au 31 décembre 2010 par classe de risque et par secteur d'activité se présentent comme suit :

a) Analyse et classification des engagements envers la clientèle par classe de risque

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Principal à échoir, sur ressources ordinaires	414 478	43 936 706	532 997	1 778 746	7 941 114	54 604 041
Principal à échoir, sur ressources spéciales	7 250 742	12 268 812	-	211 716	505 636	20 236 907
Impayés en principal	-	3 162 010	112 344	349 776	3 690 690	7 314 820
Impayés en intérêts	2 192	1 502 794	16 938	127 803	1 143 284	2 793 011
Impayés en commissions d'engagement	(131)	49 615	-	339	5 861	55 684
Intérêts courus et non échus	147 109	184 257	-	820	4 526	336 712
ENGAGEMENTS BILANTIELS	7 814 390	61 104 195	662 279	2 469 200	13 291 111	85 341 175
ENGAGEMENTS HORS BILAN	10 561 497	8 121 048	-	-	324 236	19 006 781
TOTAL ENGAGEMENTS	18 375 886	69 225 243	662 279	2 469 200	13 615 347	104 347 955
Agios réservés	-	-	(16 965)	(124 803)	(1 138 928)	(1 280 695)
Provisions sur engagements bilanciers douteux	-	-	(21 424)	(154 585)	(1 218 462)	(1 394 471)
Provisions sur engagements extra-bilanciers douteux	-	-	-	-	-	-
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(38 389)	(279 388)	(2 357 390)	(2 675 166)
ENGAGEMENTS NETS	18 375 886	69 225 243	623 890	2 189 813	11 257 957	101 672 789
<i>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</i>			0,63%	2,37%	13,05%	
			16,05%			
<i>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</i>			5,80%	11,31%	17,31%	
			15,97%			

b) Analyse et classification des engagements envers la clientèle par secteur :

SECTEUR	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Ind. Agro-Alimentaire	3 166 292	19 725 828	399 051	615 506	4 324 314	28 230 992
Ind. Chimiques & Plastiques	3 453 715	9 045 767		598 348	731 006	13 828 835
I.M.C.C.V.	1 296 593	10 126 232			1 323 124	12 745 949
Services & Divers	3 302 197	7 368 822	96 431	148 919	1 074 333	11 990 703
Ind. Textile & Habillement	3 475 905	4 937 488		466 721	1 095 867	9 975 981
N .T. I .C	1 165 625	3 888 280		367 960	2 297 322	7 719 187
Ind. Diverses	801 223	4 122 468	166 798		1 051 777	6 142 265
Ind. Mécaniques & Métallurgiques	528 116	4 315 183		231 169	593 360	5 667 828
Agriculture	961 385	2 078 679			75 159	3 115 223
Ind. Electriques & Electroniques		508 879			888 709	1 397 588
Energie/Energies renouvelables		1 304 275				1 304 275
Ind. Cuir et Chaussures	224 835	967 806				1 192 641
Ind. Bois, Liège & Ameublement		835 536		40 577	160 376	1 036 489
TOTAL ENGAGEMENTS	18 375 886	69 225 243	662 279	2 469 200	13 615 347	104 347 955

4- Portefeuille d'investissement :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2010 une valeur de 3 780 926 DT, contre une valeur 500 000 DT au 31 décembre 2009 ; elle se détaille comme suit :

	Au 31 décembre	
	2010	2009
Titres de Participation "S.G. Pôle Technologique de Sousse"	1 250 000	500 000
Titres de Participation "SODINO"	1 200 000	-
Titres de Participation "SODEK"	548 798	-
Titres de Participation "FONDS IRADA LE KEF"	400 000	-
Titres de Participation "FONDS IRADA JENDOUBA"	400 000	-
Titres de Participation "SODESIB"	100 000	-
Provisions pour dépréciation des titres de participation SODINO	-117 872	-
Total	3 780 926	500 000

5- Valeurs immobilisées :

Cette rubrique présente une valeur nette comptable de 1 152 170 DT au 31 décembre 2010, contre 857 673 DT au 31 décembre 2009, enregistrant ainsi une augmentation de 34%. Le tableau des immobilisations et des amortissements se présente comme suit :

	Immob. en cours	Autres immob. corpor.	Matériel de transport	Matériel de Commun.	Matériel informatique	Logiciels	Matériel de Bureaux	A.A.I	Total
Coût d'acquisition									
<i>En début de l'exercice</i>	147 886	-	444 591	-	297 895	133 518	305 771	123 014	1 452 675
Acquisitions	29 031	26 098	214 008	19 247	54 371	5 925	68 351	99 966	516 995
Sorties	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>A la clôture de l'exercice</i>	176 917	26 098	658 599	19 247	352 266	139 443	374 122	222 980	1 969 671
Amortissements									
<i>En début de l'exercice</i>	-	-	219 570	-	188 685	89 394	74 338	23 015	595 002
Dotation de l'exercice	-	1 787	99 395	1 558	49 210	22 310	31 396	16 842	222 499
<i>A la clôture de l'exercice</i>	-	1 787	318 965	1 558	237 895	111 704	105 734	39 857	817 501
VCN au 31/12/2009	147 886	-	225 021	-	109 211	44 124	231 433	99 999	857 673
VCN au 31/12/2010	176 917	24 310	339 634	17 689	114 371	27 739	268 388	183 123	1 152 170

6- Autres actifs :

Le solde net de cette rubrique s'élève à 604 041 DT au 31 décembre 2010, contre 487 888 DT au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 24% ; il s'analyse comme suit :

	Au 31 décembre	
	2010	2009
Comptes d'attente et de régularisation	74 258	60 672
Charges constatées d'avance	48 848	11 692
Produits à recevoir (*)	25 409	48 981
Autres débiteurs	529 783	427 215
Commissions d'étude et de gestion à recevoir	124 157	82 799
Personnel	154 371	111 487
Crédit d'impôt sur les sociétés	183 742	188 728
Débiteurs divers	67 513	44 202
Total	604 041	487 888

(*) Cette rubrique contient deux échéances en intérêts sur la Ligne Espagnole (600,079 DT et 2 172,286 DT) que la Banque ne les a pas comptabilisées en charges mais plutôt dans un compte d'attente, et ce suite à l'incertitude grevant l'issue du dossier LBM objet d'une lettre d'engagement de la BFPME au profit de la Banque de l'Habitat (BH), adossée sur la Ligne Espagnole et destinée à la couverture partielle d'un reliquat équivalent à 167 mille Euros (320 mille DT) d'une lettre de crédit ouverte par la BH au nom de LBM et au profit de son fournisseur espagnol FGIC.

Cette lettre de crédit a expiré le 30 septembre 2007 sans être renouvelée et, par conséquent, la lettre d'engagement de la BFPME au profit de la BH dont la validité est tributaire de l'engagement de la BH envers LBM et son fournisseur espagnol FGIC est arrivée également à expiration.

Toutefois, malgré la saisie de la Banque Centrale de Tunisie à propos de l'annulation du reliquat non encore utilisé sur la Ligne Espagnole, la banque espagnole « instituto de credito » - ICO a débloqué le reliquat de l'accréditif au profit du fournisseur espagnol et la Banque Centrale de Tunisie a adressé à la BFPME un échéancier relatif au montant débloqué et a entamé le prélèvement direct des échéances en 2010.

Devant ces faits, la BFPME compte prochainement intenter une action en justice en vue de préserver ses intérêts.

7- Dépôts de la clientèle :

Ce poste totalise la somme de 999 170 DT au 31 décembre 2010, contre 193 501 DT au 31 décembre 2009 ; il se détaille comme suit :

	Au 31 décembre	
	2010	2009
Dépôts des Fonds communs de placement à risque	1 435	24 806
Dépôts du Fonds d'amorçage	5 744	1 362
Autres sommes dues à la clientèle	986 991	167 333
Total	994 170	193 501

8- Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales ont atteint 20 047 316 DT au 31 décembre 2010, contre 10 284 142 DT au 31 décembre 2009, enregistrant ainsi une augmentation de 95% ; elles se décomposent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2010	2009
Ressources spéciales d'origine extérieure	15 507 621	7 684 858
Ligne italienne	5 398 078	4 050 320
Ligne espagnole	859 014	788 399
Ligne FOCRED	834 000	-
Ligne JBIC	8 416 529	2 846 140
Ressources spéciales d'origine budgétaire	4 327 720	2 503 970
FOPRODI	4 028 820	2 277 100
RITI	298 900	226 870
Dettes rattachées aux ressources spéciales	211 975	95 314
D'origine extérieure	129 517	53 929
D'origine budgétaire	82 459	41 385
Total	20 047 316	10 284 142

9- Autres passifs :

Le solde cumulé des autres comptes de passif s'élève à 2 062 757 DT au 31 décembre 2010, contre 1 736 475 DT au 31 décembre 2009 ; il se détaille comme suit :

	Au 31 décembre	
	2010	2009
Provisions pour passifs et charges	35 353	15 285
Provisions pour éléments hors bilan	-	5 402
Comptes d'attente et de régularisation	377 881	945 790
Dons à payer à l'amicale de la BFPME	47 925	35 000
Autres charges à payer (Loyers, Jetons de présence, Congés et primes à payer au personnel ...)	329 956	910 790
Autres créditeurs	1 649 523	769 998
Avances reçues de SOTUGAR (Régime de Garantie)	-	62 925
Fournisseurs	811 273	309 573
Etat, impôts et taxes	9.1 248 000	185 764
Organismes de sécurité sociale	9.2 144 225	85 525
Créditeurs divers	446 025	126 212
Total	2 062 757	1 736 475

9.1. Etat, impôts et taxes :

	Au 31 décembre	
	2010	2009
TVA à payer	166 657	134 488
Retenues à la source	47 626	45 083
TCL à payer	8 466	347
TFP à payer	22 365	4 045
Contribution au FOPROLOS à payer	2 887	1 801
Total	248 000	185 764

9.2. Créditeurs divers :

	Au 31 décembre	
	2010	2009
STB, dette / rémunérations dues au personnel détaché	92 725	79 234
BCT, dette / rémunérations dues au personnel détaché	14 374	3 503
Autres créditeurs divers (*)	338 927	43 474
Total	446 025	126 212

(*) Cette rubrique inclut principalement les primes à payer au titre de l'année 2010 pour un montant de 258 250 DT.

10- Capitaux propres :

Figure sous cet intitulé, l'intérêt résiduel dans les actifs de la Banque après déduction de tous ses passifs. Les capitaux propres ont passé de 62 483 046 DT au 31 décembre 2008 à 74 102 152 DT au 31 décembre 2009, enregistrant ainsi une augmentation de 11 619 106 DT (*environ 19 %*).

Le tableau des variations des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital souscrit	Capital non appelé	Réserves légales	Réserves pour Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2008	50 000 000		16 521	75 000	110 183	128 669	50 330 373
Modifications comptables affectant les résultats reportés					-439 880		-439 880
Soldes retraités	50 000 000		16 521	75 000	-329 697	128 669	49 890 493
Augmentation du capital	50 000 000	-50 000 000					-
Libération du 1/4 du capital		12 500 000					12 500 000
Affectations des résultats accumulés en réserves			11 943	75 000	41 726	-128 669	-
Résultat net de l'exercice clos au 31/12/2009						92 553	92 553
Solde au 31/12/2009	100 000 000	-37 500 000	28 464	150 000	-287 971	92 553	62 483 046
Libération du 2 ^{ème} quart du capital		12 500 000					12 500 000
Affectations des résultats accumulés en réserves					92 553	-92 553	-
Utilisation sur les réserves pour fonds social				-40 290			-40 290
Résultat net de l'exercice clos au 31/12/2010						-840 604	-840 604
Solde au 31/12/2010	100 000 000	-25 000 000	28 464	109 710	-195 418	-840 604	74 102 152

5.2. Notes à l'Etat des engagements hors bilan :**11- Engagements donnés :**

Les engagements donnés s'élèvent à 23 105 578 DT au 31 décembre 2010, contre 10 830 003 DT au 31 décembre 2009, soit une hausse substantielle de 113% ; ils se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2010	2009
Crédits notifiés, engagés et non utilisés	17 090 866	8 926 106
Sur ressources ordinaires	9 962 142	8 484 106
Sur ressources spéciales d'origine extérieure	6 845 303	442 000
Sur ressources spéciales d'origine budgétaire	283 420	-
Lettres d'engagement en couverture de CREDOC	1 915 915	1 903 896
Engagements sur titres	4 098 798	-
Total	23 105 578	10 830 003

12- Engagements reçus :

Les engagements reçus se décomposent comme suit à la date de clôture :

	Au 31 décembre	
	2010	2009
Engagements de financement reçus	52 429 823	40 685 334
Sur ligne italienne	-	-
Sur ligne espagnole	-	-
Sur ligne JBIC	44 668 953	40 685 334
Sur ligne BM	7 477 450	-
Sur ressources du FOPRODI	283 420	-
Garanties reçues	73 641 571	41 097 896
Prise en charge par l'Etat du risque de non recouvrement sur dotations FOPRODI & RITI	3 245 790	1 877 978
Garanties reçues de la SOTUGAR	42 028 407	20 302 350
Garanties reçues de la clientèle	28 367 374	18 917 568

5.3. Notes à l'Etat de résultat :**13- Intérêts et revenus assimilés :**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 4 813 608 DT en 2010, contre 3 543 746 DT en 2009, soit un accroissement de 36% ; ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2 010	2 009
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	581 139	694 526
Intérêts des placements sur le marché monétaire	581 139	694 526
Opérations avec clientèle	4 232 469	2 849 220
Intérêts des crédits à long et moyen termes	4 012 134	2 736 268
- Intérêts conventionnels des crédits sur ressources ordinaires	3 116 333	2 381 193
- Intérêts conventionnels des crédits sur ressources spéciales	636 409	232 953
- Intérêts de retard	259 392	120 132
Commissions assimilées à des intérêts	217 319	112 952
- Commissions d'engagement des crédits sur ressources ordinaires	95 244	83 326
- Commissions d'engagement des crédits sur ressources spéciales	56 787	8 276
- Commissions / lettres d'engagement en couverture de CREDOC	65 288	21 350
Intérêts sur prêts au personnel	3 016	1 990
Total	4 813 608	3 543 746

14- Commissions :

Les commissions totalisent 400 523 DT en 2010, contre 279 035 DT en 2009, enregistrant ainsi une amélioration de 43% ; elles se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2010	2 009
Commissions d'étude et de gestion	367 315	256 455
Commissions de gestion du FOPRODI	20 571	13 379
Commissions de gestion du RITI	930	-
Commissions de dépositaire	11 529	9 072
Autres commissions	178	129
Total	400 523	279 035

15- Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 315 117 DT en 2010, contre 158 886 DT en 2009, soit une augmentation de 99% ; ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2010	2 009
Intérêts sur ressources spéciales	314 934	158 886
Intérêts des comptes créditeurs	183	-
Total	315 117	158 886

16- Commissions encourues :

Les commissions encourues ont atteint 91 380 DT en 2010, contre 13 233 DT en 2009, enregistrant ainsi une augmentation de 78 147 DT ; elles se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2010	2 009
Cotisations STICODEVAM	5 799	5 818
Commissions des comptes créditeurs	67 136	7 415
Commissions encourues sur ressources spéciales	18 444	-
Total	91 380	13 233

17- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif :

Cette rubrique totalise 621 273 DT en 2010, contre 402 784 en 2009, soit un accroissement de 54% ; elle se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2 010	2 009
- Dotations aux provisions pour engagements douteux	1 394 471	682 833
- Dotations aux provisions pour passifs et charges (*)	26 620	-
- Pertes sur créances	-	7 504
+ Reprises sur provisions pour engagements douteux	-793 266	-254 039
+ Reprises sur provisions pour passifs et charges	-6 552	-33 514
Total	621 273	402 784

(*) Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée (pour la première fois) par la Banque pour faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévues par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Le montant de cette provision a été estimé, au 31 décembre 2010, à 26 620 DT en se basant sur les hypothèses suivantes :

- Les salaires bruts pris en compte sont ceux du mois décembre 2010 ;
- Le taux de charge CNSS est de 17,75% ;
- Le taux de croissance des salaires est de 5% ;
- Le taux d'actualisation financière est de 7% ;
- La probabilité de départ du personnel avant la retraite est de 5%.

18- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement :

Cette rubrique présente un solde de 117 872 DT en 2010 et se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2 010	2 009
Dotation aux provisions sur titres de participations SODINO	117 872	-
Total	117 872	-

19- Autres produits d'exploitation :

Ce poste présente un solde de 7 747 DT en 2010 et se décompose comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2010	2 009
Agios créditeurs des comptes ordinaires	1 654	-
Autres produits	6 094	-
Total	7 747	-

20- Frais de personnel :

Les frais de personnel totalisent 3 073 125 DT en 2010, contre 2 164 990 DT en 2009, soit une augmentation de 42% ; ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2 010	2 009
Traitements, salaires et primes du personnel	2 174 407	1 517 889
Traitements, salaires et primes du personnel détaché	394 735	294 595
Charges sociales légales	350 381	219 918
Autres charges du personnel	153 603	132 588
Total	3 073 125	2 164 990

21- Charges générales d'exploitation :

Le montant cumulé des charges générales d'exploitation s'élève à 1 604 122 DT en 2010, contre 989 839 DT en 2009, soit une hausse de 62% ; il se détaille comme suit:

		Exercice clos le 31 décembre	
		2010	2 009
Locations		489 952	125 765
Missions et réceptions		56 784	23 718
Transport et déplacement		39 573	32 738
Primes d'assurance		15 496	21 409
Jetons de présence		40 000	40 000
Dons et subventions accordés		120 241	101 000
Impôts et taxes		86 377	58 953
Fournitures diverses et autres services extérieurs	21.1	755 699	586 256
Total		1 604 122	989 839

21.1. Fournitures diverses et autres services extérieurs :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2010	2 009
Fournitures de bureaux	71 499	91 246
Honoraires	132 119	88 142
Sous-traitance générale	165 601	71 089
Frais de formation	18 242	16 432
Entretiens et réparations	44 311	86 970
Frais postaux et de télécommunications	116 419	87 690
Publicité, publications et relations publiques	122 725	77 878
Autres	84 783	66 809
Total	755 699	586 256

22- Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations :

Les dotations aux amortissements comptabilisées en 2010 totalisent la somme de 222 499 DT, contre 195 323 DT en 2009 ; elles se ventilent comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2010	2 009
Dotations sur immobilisations incorporelles	22 310	19 924
Dotations sur immobilisations corporelles	200 189	175 399
Total	222 499	195 323

23- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires :

Ce poste présente un solde net négatif de 11 771 DT en 2010, contre un solde net positif de 299 602 DT en 2009 ; il se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2010	2 009
Reprise sur charges locatives	-	390 000
Pénalités de retard acquises sur marchés	262	3 539
Autres gains	13	86
Pertes sur immobilisations	-	-
Pénalités fiscales	-8 292	-1 499
Autres pertes	-3 753	-92 525
Total	-11 771	299 602

24- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 5 325 DT en 2010, contre 104 774 DT en 2009. Il s'agit du minimum d'impôt, soit 0,1% du chiffre d'affaires brut.

5.4. Notes à l'Etat des flux de trésorerie :**25- Remboursements d'emprunts :**

Il s'agit d'un virement en faveur de la BCT suite au remboursement anticipé d'un crédit FOPRODI pour un montant de 42 580 DT.

26- Liquidités et équivalents de liquidités :

Les composantes des liquidités et équivalents de liquidités de la Banque se présentent, au début et à la clôture de l'exercice, comme suit :

	31/12/ 2009	31/12/2010
+ Caisse	2 023	2 135
+ Avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	-	29 861
- Solde créditeur du compte, en dinars, BCT	-4 055	-
+ Créances sur les établissements bancaires	272 387	408 193
+ Placements sur le marché monétaire	18 150 000	8 550 000
Total	18 420 355	8 990 189

Note 6. Evénements postérieurs à la clôture :

Suite aux événements survenus en Tunisie et en Libye, il convient de noter que :

- Parmi les entreprises appartenant à la famille et alliés du président déchu, la BFPME n'en compte que deux relations dans son portefeuille présentant un engagement total de 652 462 DT au 31 décembre 2010, dont une créance contentieuse (depuis septembre 2010) classée parmi les actifs compromis (B4) et totalement couverte par des garanties et une créance ne présentant pas d'impayés classée parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (B1).
- 62 projets totalisant un engagement de 11 711 KTD et accusant des impayés de 983 KTD ont été touchés directement ou indirectement par les événements survenus en Tunisie.
- 13 projets totalisant un engagement de 5 041 KTD et accusant des impayés de 30 KTD ont été touchés directement ou indirectement par les événements survenus en Libye.

Concernant l'évolution des projets touchés, il convient de noter que la Banque n'est pas en mesure, à ce jour, de quantifier le risque éventuel lié aux engagements correspondants et, de ce fait, l'incidence financière de ces événements postérieurs ne peut être, à l'heure actuelle, estimée de manière fiable.

Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 30 juin 2011. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette.

Rapport Général

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA

BANQUE DE FINANCEMENT DES PME

Rapport sur les états financiers annuels

En exécution de la mission de co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport général sur les comptes annuels de l'exercice 2010.

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'administration dans la préparation et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Justification de l'opinion

Nos travaux d'audit ont été limités par l'indisponibilité d'une évaluation exhaustive des hypothèques reçues de la clientèle, ce qui pourrait impacter, outre l'appréciation des risques d'engagement de la Banque, le caractère complet des informations fournies, en hors bilan, sur les garanties reçues.

Par ailleurs, les résultats de l'inventaire physique des immobilisations n'ont pas été rapprochés, de manière exhaustive, avec les soldes comptables correspondants au 31 décembre 2010, et ce contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises.

Opinion

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des questions décrites dans le paragraphe « *Justification de l'opinion* », les états financiers annexés au présent rapport donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) au 31 décembre 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux

de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 5.1.6 des états financiers, qui décrit l'incertitude relative au dénouement d'un différend impliquant la BFPME, la Banque de l'Habitat, la Banque Centrale de Tunisie et la banque espagnole ICO à propos d'un reliquat de financement en devises accordé à la relation LBM pour un montant de 167 mille euros, soit l'équivalent de 320 mille dinars, et ce par imputation sur la ligne de crédit espagnole. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.
 2. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet à l'exception de la non-signature et du non-dépôt auprès du Conseil du Marché Financier (CMF), par la Banque, du cahier des charges prévu par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.
 3. Nous avons procédé à l'appréciation des risques inhérents aux engagements de la clientèle de la BFPME et à ses participations, conformément aux normes comptables applicables et aux dispositions légales et réglementaires, notamment celles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24, 93-23, 99-04 et 2001-12 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/03/1999 et du 04/05/2001.
-

Nous estimons que les provisions constituées et les agios réservés par la BFPME couvrent, au 31 décembre 2010, raisonnablement les risques inhérents aux engagements de sa clientèle et à ses participations.

4. En application des normes professionnelles généralement acceptées et des termes des circulaires de la B.C.T précitées, nous avons procédé à l'étude de 629 relations ayant conclu avec la BFPME des contrats de prêt. La répartition par classe desdits engagements se présente, au 31 décembre 2010, comme suit :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)
18 376 KDT	69 225 KDT	662 KDT	2 469 KDT	13 615 KDT

5. Nous avons accompli les diligences se rapportant à la pondération des actifs de la BFPME (classement) en conformité avec les normes professionnelles généralement acceptées et les termes des circulaires de la B.C.T précitées.

Les actifs pondérés de la BFPME portent sur 78 183 KDT, au 31 décembre 2010, dont 23 106 KDT au titre des engagements hors bilan, et représentent 63,53% du total du bilan et des éléments hors bilan de la Banque, diminués des avances de la clientèle ainsi que des provisions constituées et des agios réservés. Les fonds propres de la Banque totalisent 74 102 KDT et représentent environ 94,78% du total des actifs pondérés.

6. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne.

Nous avons relevé, sur la base de notre examen, l'existence d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces déficiences concernant particulièrement le système d'information de la Banque ont été signalées dans

nos rapports sur le système de contrôle interne communiqués à la Direction Générale en date du 20 juin 2011 et qui font partie intégrante du présent rapport. Cependant, nous avons pris en considération de telles insuffisances de contrôle interne lors de la conception des procédures d'audit.

TUNIS, LE 4 JUILLET 2011

Mourad GUELLATY

P/ GENERALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM

ABDERRAZAK GABSI,
MANAGING PARTNER

Rapport Spécial

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA

BANQUE DE FINANCEMENT DES PME

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation ;

Opérations réalisées relatives à de nouvelles conventions (autres que les rémunérations des dirigeants)

La BFPME ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue et autorisée par son Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Obligations et engagements de la Banque envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du Ministre des Finances en date du 14 août 2009. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, d'un quota de 450 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques.
 - La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 29 octobre 2009. Cette rémunération se
-

compose d'un salaire mensuel, de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement, 13^{ème} mois et enveloppe de fin d'année), d'un quota de 360 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques.

- Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 juin 2010 à 5 000 DT (brut) par administrateur. La charge encourue par la Banque, à ce titre, s'élève à 40 000DT.

2. Les obligations et engagements de la BFPME envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	PDG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme	66 657	20 268	64 027	10 803	40 000	80 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
TOTAL	66 657	20 268	64 027	10 803	40 000	80 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 4 juillet 2011

Mourad GUELLATY

P/ GENERALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM

ABDERRAZAK GABSI,
MANAGING PARTNER